Union syndicale Solidaires Sud PTT 49

Mars 2015

Hygiène et sécurité Allo ?

Bruit : A quand une réelle prise en compte de ce problème ?

Le précédent collège CHSCT a tout fait pour mettre la direction face à ses responsabilités concernant le bruit présent sur les plateaux. A ce propos, de multiples travaux ont été initiés, dont l'intervention d'une hygiéniste de la SMIA (médecine du travail) afin d'avoir son opinion et ses préconisations. Nous sommes largement au dessus des valeurs recommandées par l'INRS, l'institut demandant l'application d'une norme avec un bruit ne dépassant pas les 55dB(A) pour un travail intellectuel de bureau. Nous sommes à un bruit ambiant variant de 65 à 76 dB(A) suivant les plateaux, bruit forcément plus élevé dans nos tympans puisque les casques émettent un volume plus fort afin que nos conversations avec les clients soient audibles.

Aucune mesure « à l'oreille » n'a été effectuée ce jour, donc pas de mesure sur le bruit directement reçu par les salariés. Cependant, selon l'INRS, le rapport entre le bruit ambiant et la communication dans les casques varie de 10 à 35 dB(A) pour être intelligible. En conséquence, si on vise au milieu, pour un plateau à 70 dB(A) de bruit ambiant, on reçoit environs 82,5 dB(A) dans les oreilles pour parvenir à comprendre nos clients... Et si le volume à fond nous n'y parvenons pas, c'est notre concentration qui est attaquée, avec fatigue, maux de têtes...

Alors que les précédents élus avaient lancé un vaste chantier à ce sujet, avec entre autre la demande de changement de casque pour des modèles anti-chocs acoustiques et plus sécurisants pour nos tympans, cela reste « lettre morte » puisque la direction (déjà sourde???) a proposé aux nouveaux élus un casque « avec un micro qui annule les bruits extérieurs », mais aucune protection pour le conseiller.
Donc on pense au client final, mais nous ?
Réaction immédiate du médecin du travail : « Le Dr Genthon indique qu'Isabelle Lallemand, hygiéniste du travail à la SMIA (L'intervenante que nous avions sollicité lors du précedent mandat auquel votre actuel Délégué Syndical était élu), avait fait une préconisation sur un type de casque qui évite les chocs acoustiques ». Le médecin du travail est là pour mettre la direction face à ses responsabilités. Mais cela sera t'il suffisant ?

Sud reste sur sa position initiale, et combattra ce problème jusqu'au bout. Nous demandons au CHSCT actuellement en poste de continuer à travailler avec insistance sur ce sujet. Nous demandons, à sud, que Stream / Convergys mette à disposition de tous les salariés et dans les plus brefs délais un casque respectant toutes les normes en vigueur, mais aussi respectant plusieurs préconisations faites par la médecine du travail et sud, c'est à dire avec un limiteur à 85dB(A) et un système de traitement numérique du son avec un protection contre les chocs acoustiques..
Sud réclame également un aménagement des plateaux afin que le bruit soit diminué et respecte la norme de 55dB(A) de bruit ambiant lorsque la présence est maximal sur les plateaux, tel que préconisé par l'INRS. Pour cela, nous proposons que les murs soient mieux isolés avec des panneau d'absorbeurs phoniques, des stores changés pour des modèles en tissus afin d'éviter la réverbération sonore, la mise en place de cloisons absorbantes et le changement des paroies de bureau de plus grandes dimensions, pour des modèles avec une absorbtion au bruit plus efficace que les paroies actuelles, trop petites et trop fines.

A titre d'exemple...

Nos casques actuels, sans protection contre les chocs acoustiques, sont des VXI Passport 21. Leur coût unitaire est de 90€*. Il existe à ce jour un modèle parfaitement adapté au travail constant en appel, chez Sennheiser, le SH250, qui apporte toutes les revendications qualitatives que nous avons cités plus haut. Le tarif de ce casque de l'espace ? 99€*... Soit 9€ de plus...

9€ qui méritent des problèmes de santé ?

Ces 9€ de différence doivent-ils justifier le refus de dépenser cette somme au mépris de notre santé ? Doit-on continuer à accepter que plus en plus d'entre nous rencontrent des problèmes auditifs plus ou moins graves ? Comment la direction peut-elle tolérer, aujourd'hui, de constater que de plus en plus de personnes aient un avis de restriction médicale en raison de problèmes d'auditions sans pour autant prévenir le problème en amont ? Pour nous, à ***sud***, aucune somme d'argent ne peut justifier le mépris de la santé du personnel. Cela représente une

dépense supplémentaire d'environs 5400€ pour un site comme celui d'Angers... A titre de comparatif, un appareil d'équipement pour une personne qui perd trop d'audition coute la bagatelle de 5000€ environs... Sans compter l'impact sur la vie quotidienne pour celle-ci.
** les couts sont exprimés HT et sont les coût à la piece d'après les fabriquants*.

Ventilations et chaleur

Comme pour le bruit, les élus du précédent collège ont lancé un chantier énorme sur ce point. Au pied du mur, la direction a été forcée d'admettre que la réglementation n'est pas respectée. Au méprit de notre santé (une fois n'est pas coutume), elle persiste cependant à ne pas accélérer les choses. Avec le retour des beaux jours, nulle doute que très vite, beaucoup d'entre nous vont se plaindre à nouveau des problèmes de température sur les plateaux.

Malgré notre insistance, aucune réponse concrète ne nous est parvenue ce jour sur des dates fermes de travaux, ni propositions d'améliorations afin de résoudre cette problématique. ***Sud*** avait demandé à ne pas rendre les clés du plateau du 3è étage afin de mieux équilibrer les charges, mais la direction à préféré réduire les couts, et tant pis pour nos conditions de travail.

Sud à décidé de mettre l'entreprise face à ses responsabilité. Plusieurs questions DP portent sur ce point pour la prochaine réunion, sans action immédiate de la direction et le respect de son obligation de résultats, nous porteront l'affaire aux instances compétentes.

Equipe mixte Orange / Canal

Une nouvelle équipe a été créé l'année dernière, il s'agit d'une équipe qui traite à la fois les clients Orange, mais aussi les clients Canal. Nos camarades sur cette équipe gèrent donc deux types de clients totalement différents, pour deux donneurs d'ordres distincts. Cela implique l'usage d'outils différents, de procédures différentes, la multiplication des connaissances...
Quand votre élu ***sud*** a apprit la mise en place de cette équipe, il a immédiatement effectué une alerte auprès des élus CHSCT et de la direction car les espaces de travail (déjà réduits) étaient les mêmes pour cette équipe, alors qu'ils doivent y placer en plus des autres équipe un second téléphone, un second ordinateur...

Les élus du CHSCT n'ont pas prit ce sujet, pourtant important, à bras le corps. Il se sont contenté, suite à l'insistance de sud, d'effectuer un questionnaire, dont la seule information est « Les retours ont remontés que les usagers manquent d'espace de travail. ». ***Sud*** le souligne depuis la mise en place de cette équipe, et il aura fallu plus de 6 mois aux élus du CHSCT pour faire ce constat !
Et quelle propositions à ce fait ? Aucune. Les élus constatent donc une carence de l'employeur dans ses obligations d'hygiène, mais ne demande aucune expertise supplémentaire, n'effectuent aucune proposition.
Pour sud, il est urgent que celles et ceux qui travaillent sur cette équipe bénéficient de conditions correctes. ***Sud*** demande donc à la direction que les positions de travail soient adapté aux circonstances, avec un agrandissement des espaces de travail et la prise en compte de l'activité particulière de cette équipe.

Votre contact *sud* :
Ivanohé JOSSERAND
Plateau Orange ATH RdC
07 87 44 95 76